

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES

DU MARDI 22 OCTOBRE 2024 – 17H00 – DROITURIER

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. Didier HANGARD
- Commune de LE BREUIL : M. Alain LASSALLE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de ANDELAROCHE : Mme Pascale RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PÉRIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Gabriel SENETAIRE, pouvoir du titulaire M. Jean-Claude POTHIER
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Excusé :

- M. Jean-Marc BRUNIAU (Commune de LAPALISSE), pouvoir à M. Jacques de CHABANNES

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Le quorum est atteint.

Madame Delphine THÉVENOUX est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 28 Mai 2024 est adopté à l'unanimité.

1/ BILAN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) À MI-PAROURS.

Monsieur le Président explique que ce point d'étape à mi-parcours est réglementairement obligatoire conformément à l'article R.229-51 du Code de l'Environnement.

La Communauté de Communes a volontairement réalisé un PCAET sur son territoire le 15 décembre 2021. Monsieur HOAREAU, agent du SDE03, présente une synthèse du bilan qui relate l'avancement des grands objectifs stratégiques :

- Consommation d'Énergie : hausse de 10,2% entre 2015 et 2022, soit au-dessus de l'objectif fixé.
- Production d'Énergie Renouvelable : hausse de 26% entre 2015 et 2022, en deçà de l'objectif fixé, mais il faut noter qu'en 2023 et 2024 il y a eu une recrudescence des projets photovoltaïques qu'ils soient privés, agricoles ou publics.
- Émissions de Gaz à Effet de Serre : pas d'évolution entre 2015 et 2022, mais une forte proportion due aux transports routiers et à l'agriculture (89%), pour lesquels les collectivités ne peuvent pas intervenir directement.
- Qualité de l'air : l'évolution des différents composants d'analyse de la qualité de l'air est bonne mais en deçà des objectifs.
- Stockage carbone : 84 % du stockage est réalisé grâce aux forêts et aux prairies. Une progression de 0,8% par an est enregistrée.

Il faut noter que 90% des actions inscrites sont en cours de réalisation ; le bilan est encourageant car :

- pour les communes et l'EPCI, 19 fiches actions sont en cours, 1 est réalisée, 1 est non réalisée,
- pour les partenaires, 33 fiches actions sont en cours, 2 sont réalisées et 4 sont non réalisées.

Une synthèse du bilan sera réalisée, des annexes présenteront les données de manière plus approfondie.

Ce document permettra aux élus d'anticiper les futures évolutions pour le renouvellement du PCAET.

2/ VOIRIE COMMUNAUTAIRE – REFORTE.

Le projet de refonte concernant la voirie communautaire est présenté au Bureau Communautaire et à la Conférence des Maires. Ce projet a reçu un avis favorable de la Commission Voirie.

Le nouveau tableau de voiries prend en compte celles qui sont identifiées comme étant d'intérêt communautaire :

- Liaison entre 2 bourgs,
- Liaison d'intérêt touristique,
- Liaison d'intérêt économique,
- Liaison mitoyenne entre 2 communes (ajout).

Le linéaire actuel de la voirie est de 63,4 kms, après avoir étudié les différentes demandes de classement des communes et réalisé des comptages de fréquentation sur ces voiries, la proposition faite à la Commission Voirie, et validée par elle, représente un linéaire de 65,360 kms (tableau joint).

La nature des travaux incombant pour ces voiries à chaque entité est rappelé :

À la charge de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » :

Travaux d'investissement sur la chaussée visant à pérenniser l'ouvrage :

- Purge ponctuelle,
- Renfort d'accotement,
- Poutre en rive,
- Reprofilage de la chaussée,
- Réfection de la couche de roulement : bi-couches et enrobés,
- Busage pour ponceau d'accès (fourniture des matériaux à charge des propriétaires),
- Gestion des permissions de voirie en vue de travaux.

À la charge des communes :

Travaux de fonctionnement aux abords immédiat de la chaussée :

- Gestion des eaux pluviales : collecte et évacuation et curage de fossés,
- Broyage et fauchage des accotements,
- Fourniture et entretien de la signalisation routière horizontale et verticale,
- Gestion des arrêtés de circulation.

Avant tous travaux portés par la Communauté de Communes sur les voiries communautaires, il est rappelé aux communes l'obligation d'assurer les travaux préalables indispensables à la construction d'un ouvrage pérenne (curage des fossés). De la même manière, la commune doit assurer les travaux d'entretien de la végétation nécessaires au travail des engins sur cette même voirie.

La Commission Voirie a également émis le souhait de créer un groupement de commandes pour la réalisation des travaux annuels d'entretien de voirie : pour que ce soit réalisable cela implique que les communes anticipent leur programme annuel de voirie et les communiquent à la Communauté de Communes au plus tard le 31 janvier de chaque année.

Monsieur Yves PLANCHE indique qu'il a aussi été évoqué l'achat de la signalisation verticale.

Monsieur Jacky PERROT demande ce que représente la proportion de la voirie communautaire par rapport à la voirie communale totale des communes. Monsieur le Président répond que ce ratio n'a pas été réalisé. Il indique également qu'il n'est pas normal que le budget annuel consacré à la voirie stagne à 70 000 € HT, car l'enveloppe est la même depuis des années, alors que les prix ont fortement augmenté.

Messieurs Jérôme GROULY et Alain POUZERAT demandent si la réclamation adressée à la Communauté de Communes demandant d'intégrer 400ml supplémentaires allant de l'ancienne RN7 à Bel Air a été intégrée ? Car il y a des chambres d'hôtes et un atelier de coutellerie (fabrication et vente) qui sont un attrait touristique. Monsieur le Vice-Président indique qu'elle n'a pas été intégrée, si elle est ajoutée il faut retirer le même linéaire sur une autre voirie.

Monsieur François HERVIER demande où se situe le Chemin de Rosières car à sa connaissance il n'y en a pas sur la commune de PERIGNY, c'est uniquement sur les communes de Servilly et de Lapalisse. Ce point reste à vérifier.

La Conférence des Maires émet un avis favorable par 13 voix pour et 1 voix contre (M. GROULY) à la proposition de Monsieur le Président.

Le Bureau Communautaire par 14 voix pour et 1 voix contre (M. POUZERAT) valide la proposition faite pour la refonte de la voirie communautaire. Ce projet sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire.

3/ FONDS DE CONCOURS POUR LES AMÉNAGEMENTS DE BOURGS ET LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BATI DE CARACTÈRE – PROGRAMMATION 2025.

Un seul dossier est présenté au titre de la programmation des aménagements des bourgs et la réhabilitation du patrimoine bâti de caractère pour 2025 : la Commune de Saint-Prix souhaite réaliser l'aménagement de la rue de la Mairie avec réduction de chaussée, élargissement des trottoirs, étude d'aménagement de piste cyclable avec raccordement au réseau existant, création d'une bande de stationnement, reprise des bandes de roulement, plantation d'arbres et arbustes, reprise des eaux pluviales et, en sus, rénovation et enfouissement de l'éclairage (non compris dans le plan de financement présenté ci-dessous).

Le montant total des dépenses est estimé à 299 950 € HT.

La Commune de Saint-Prix sollicite un fonds de concours de 32 000 €, soit l'enveloppe annuelle dédiée à ce programme.

Le Bureau Communautaire et la Conférence des Maires émettent à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de ce fonds de concours pour l'année 2025.

Ce projet sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Janvier 2025.

4/ POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS.

Un état de l'avancement des programmes est présenté aux élus.

Les contentieux pour le Moulin de la Ville et pour la piscine de LAPALISSE évoluent lentement. Une rupture du contrat de maintenance pour la piscine est envisagée en 2025.

- **STUDIO'J** : les travaux sont terminés, la Commission de sécurité et les services de la PMI ont émis des avis favorables avec un agrément pour 92 places (pouvant aller jusqu'à 104) :
 - 3-5 ans : 24 enfants
 - 6-8 ans : 36 enfants
 - 9-12 ans : 24 enfants (pouvant aller jusqu'à 36)
 - ados : 8 enfants

L'ouverture du site a eu lieu le 21 octobre 2024 pour le centre de loisirs, l'inauguration du site est programmée le samedi 23 novembre 2024 à 11h00, *en attente de confirmation suite à des contraintes d'agendas.*

- **RÉSIDENCE D'ARTISTES** dans la maison du Directeur de l'ancien Lycée Professionnel Agricole : ce dossier est en attente pour l'instant.
- **RÉVISION SPR** : une visite constructive de l'Inspecteur des Domaines s'est déroulée le 26 septembre dernier. Puisque le souhait est de resserrer le périmètre, il faut justifier que les bâtiments remarquables seront bien protégés dans le PLUi, ainsi que les espaces naturels (ce dernier point se justifie par le zonage Agricole).
- **LIAISON MAISON FRANCE SERVICES** : le cheminement extérieur est réalisé, il reste les dessus de murets et les plantations à faire, ainsi que les aménagements de bureaux qui seront réalisés en régie.
- **ÉGLISE DE SAINT ETIENNE DE VICQ** : l'étude diagnostic a été remise par la Fabrique d'Architecture, elle sera présentée le 27 novembre 2024 aux élus de SAINT ETIENNE DE VICQ.
- **VOIRIE 2024** : Zone de Rosières, rue de l'Industrie – un marché de 94 145 € est signé et prêt à être lancé. Il est retardé car un terrain est en cours d'acquisition par une personne qui possède une entreprise de TP et qui aura besoin d'un renfort en électricité pour son projet de bornes de recharges électriques. Lorsque la voirie sera refaite il ne pourra rien faire pendant 5 ans.
- **VÉGÉTALISATION DE LA COUR D'ÉCOLE** : une mission d'étude sera lancée pour définir le projet.
- **OMBRIÈRES PHOTOVOLTAIQUES sur PARKING DES ÉCOLES** : le projet avance ; le SDE s'est positionné et œuvre pour pouvoir être PMO (Personne Morale Organisatrice). Lapalisce sera un site pilote, et si tout se déroule bien, le SDE03 pourrait étendre cette mission à d'autres collectivités.
- La Communauté de Communes conserve l'accompagnement de MIAGE ENVIRONNEMENT qui va réaliser le cahier des charges pour la consultation de la maîtrise d'œuvre en début d'année. Les travaux pourront débuter, au mieux, fin 2025.

- **TRANSFERT EAU et ASSAINISSEMENT COLLECTIF** : suite à l'annonce du 1er ministre, il semblerait que le caractère obligatoire de ce transfert soit remis en cause ; cependant les transferts réalisés le resteront, il n'y aura pas de retour en arrière. Toutefois, si le transfert obligatoire à la Communauté de Communes est maintenu au 1er janvier 2026, il est envisagé de désigner le SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE LA BESBRE en représentation substitution. Nous ne disposons actuellement d'aucune fiche juridique ni comptable.
- **INFORMATIQUE** : À l'exception de 2 communes, les sauvegardes déportées des Mairies sont réalisées sur le serveur de la Communauté de Communes. Une convention sera établie pour bien sécuriser cette démarche ; les communes disposent de 25/30 gigas chacune au lieu de 5 prévus initialement. Au budget 2025, une extension du serveur sera inscrite.
- **Un DIAGNOSTIC BUREAUTIQUE sur l'OPTIMISATION DES COÛTS** est proposé : Il est proposé d'étudier pour chaque commune différents points :
 - coût d'abonnement internet,
 - mise en commun d'un anti-virus (permettrait de gagner en sécurité avec un suivi des alertes, des mises à jour régulières,...),
 - renouvellement des parcs de copieurs.

Cette mise en commun des consultations permettrait pour chaque commune d'avoir des rapports qualité/prix certainement intéressants pour les budgets tout en gardant la même qualité de service, voire en l'améliorant.

Pour cela, il est demandé à toutes les communes si elles sont d'accord pour étudier cette piste, autoriser la réalisation d'un diagnostic, et réaliser un groupement d'achat le cas échéant. Il n'est pas obligatoire que toutes les communes s'engagent mais plus elles seront nombreuses, plus les prestataires seront enclins à proposer des tarifs attractifs. La Conférence des Maires et le Bureau Communautaire émettent un avis favorable pour la mise en place de groupements de commandes.

- **PAT** : Arrivée de Coline FRADIN le 25 septembre en remplacement de Anne BONHOUR. Elle sera présentée lors du prochain Conseil Communautaire. Elle a déjà repris les dossiers en cours : journée d'animation sur la transmission qui s'est déroulée dans la ferme de Mme et M. LOTH au Breuil, participation aux actions du réseau des PAT de l'ALLIER, suivi du groupe de 6 producteurs qui projettent l'ouverture d'un magasin de producteurs à LAPALISSE, ...
- **MOBILITÉ** : Une étude est engagée avec les étudiants en master STRATAM à l'Université de Clermont Auvergne. Un premier Comité de Pilotage s'est déroulé avec les 4 étudiants et leurs enseignants, Mme Hélène MEYNET et M Jean Charles EDOUARD.
Les 6 principaux axes étudiés sont :
 - transport à la demande,
 - mobilité pour les entreprises et les alternants,
 - solutions pour les jeunes actifs sans permis,
 - transport scolaire pour les activités spécifiques,
 - déplacements pour les centres de loisirs,
 - mobilité pour les associations.

Élus et habitants du territoire seront sollicités lors de cette étude ; le rendu de l'étude et une présentation finale sont programmés en Mars 2025,

- **CRTE** : Le Contrat de Relance et de Transition Écologique devient le **Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique**.

Il va se décliner selon les axes qui ont été retenus dans la COP Régionale^(*) Territorialisation de la planification écologique Auvergne Rhône Alpes réunie fin 2023.

Une adaptation du CRTE actuel est demandée pour le 1er trimestre 2025 ; le nouveau CRTE devra donc être approuvé lors du Conseil Communautaire de février 2025 au plus tard.

Les services communautaires vont répartir les programmes actuellement recensés selon les nouveaux critères demandés ; lors d'un COPIL spécifique les communes seront invitées à indiquer si les programmes inscrits sont bien maintenus, et s'ils en ont de nouveaux à soumettre. Dans l'idéal ce COPIL pourra se dérouler en présence des services de l'État afin de définir les orientations à donner aux projets pour qu'ils puissent être pris en compte (exemple : travaux d'aménagement de voirie, de parkings = prendre en compte la désimperméabilisation, les mobilités douces, les plantations...). Bien entendu les enveloppes DETR et FONDS VERT seront prioritairement fléchées sur les programmes inscrits dans ce nouveau CRTE.

(*) COP = Conférence des Parties

5/ COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T) 2024.

Le calendrier de la C.L.E.C.T. 2024 est présenté aux élus ; des réunions de travail sont organisées en interne avec Monsieur le Vice-Président chargé des finances, pour une présentation à la Commission le Lundi 02 Décembre à 18 h dans la salle de réunion de la Maison France Services.

Monsieur Yves PLANCHE demande comment seront remboursées les communes qui ont des transferts de charges négatives ? Monsieur Didier HANGARD explique que ce critère a été compensé dans le FPIC.

6/ QUESTIONS DIVERSES.

1 - À titre d'information, il est précisé que la date du prochain Conseil Communautaire est fixée au 12 décembre 2024, Monsieur Alain LASSALLE indique qu'il y a l'assemblée générale du SICTOM à la même date.

2 - Monsieur Louis SALLES demande à quelle date sont programmées les inaugurations des city-stades. Monsieur Jacques de CHABANNES précise qu'aucune date n'est fixée pour l'instant.

Fin de la séance à 18h40.

Fait à Lapalisse, le 23 Octobre 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »

**Pour le Président,
le Vice Président**

D. HANGARD

Adoption du Procès-Verbal le 19 Novembre 2024

Le Président,

Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance,

Delphine THÉVENOUX